



HALL F
APPARTEMENT DE 4 PIECES
n°F22 au 2ème étage

ENTRÉE	4,23 m ²
SÉJOUR	22,61 m ²
CUISINE	6,20 m ²
CHAMBRE 1	13,38 m ²
CHAMBRE 2	9,21 m ²
CHAMBRE 3	11,71 m ²
SALLE D'EAU	2,79 m ²
SALLE DE BAINS	5,68 m ²
WC	1,39 m ²
DÉGAGEMENT 1	3,64 m ²
DÉGAGEMENT 2	3,31 m ²

SURFACE TOTALE HABITABLE 84,15 m²

BALCON 8,49 m²

SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE 92,64 m²

LEGENDE

VR	volet roulant	—	radiateur
GC	garde corps	R	réfrigérateur
—	soffite/faux plafond	LV	lave vaisselle
ETEL	esp tech elec du logt	LL	lave linge
PL	placard	C	cuisson
—	robinet de puisage	TRI	tri sélectif
—	sèche-serviette	---	retombée de poutre
AP	allège pleine	PV	pare-vue
fenêtre	fenêtre	EP	eau pluviale
porte fenêtre	fenêtre fixe	OP	fenêtre fixe opaiescent

Indice A Juin 2024

Echelle : 0 50 100 200cm

Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF PMR

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »